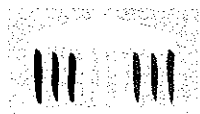


Le 28 janvier 2011



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Luc PÉRAT**

Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Bruno Le MAIRE**

**Ministre de l'Agriculture**

Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75007 PARIS

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Hautmont

Canton de Landrecies

Canton de Solre le Château

Canton de Trélon

**Objet : MFR d'Avesnes-sur-Helpe – Réforme de la voie professionnelle**

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : aucune

Monsieur le Ministre,

Madame la Présidente et Monsieur le Directeur de la MFR « Le Clos Fleuri » d'Avesnes-sur-Helpe ont souhaité me faire part de leur inquiétude face aux conséquences de la réforme de la voie professionnelle pour leur établissement.

Dans le cadre du passage de 4 à 3 ans du cursus du baccalauréat professionnel, vos services s'étaient engagés à sauvegarder les filières et les moyens alloués.

En 2009, la MFR d'Avesnes-sur-Helpe a fermé ses BEPA « Conduite de Productions Agricoles » et « Aménagement de l'Espace » et a ouvert un BAC professionnel Aménagement Paysagers. Ce changement a entraîné la perte d'une classe.

Afin de combler cette perte, l'établissement comptait sur la transformation de son BEPA « Service à la Personne » en Bac professionnel, soit une classe supplémentaire.

En septembre 2011, le BEPA « Services à la personne » fermera donc. Cependant, alors que la DRAFF du Nord autorise l'ouverture d'une seconde et d'une première de BAC professionnel « Service à la personne », elle refuse l'ouverture d'une terminale, arguant que les élèves pourront alors être orientés vers la MFR de La Capelle (Aisne).

Cette idée a pu, je le conçois, paraître excellente à Lille. En effet, de ce point de vue, Avesnes et La Capelle doivent ne sembler distantes que de 3 ou 4 stations de métro à peine. Problème : nous ne disposons pas de métro dans l'Avesnois et la Thiérache!

Plus sérieusement, la coordination entre deux établissements appartenant à deux régions administratives différentes posera de réels problèmes de coordination (méthodes pédagogiques, prise en charge du transport...)

Pour me contacter

◀ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

✉ [www.perat.fr](http://www.perat.fr) / [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

De plus, cette organisation va créer un goulet d'étranglement au niveau de la terminale qui devra accueillir à la fois les élèves de La Capelle et de 25 à 30 élèves d'Avesnes.

J'ajoute que deux effets vont alors se conjuguer pour affaiblir l'attractivité de la MFR d'Avesnes :

- certaines familles anticiperont le changement d'établissement au niveau de la terminale en inscrivant leurs enfants dès la seconde à La Capelle,
- certaines autres anticiperont le fait de ne pouvoir assumer ce changement d'établissement au niveau de la terminale et renonceront à inscrire leur enfants.

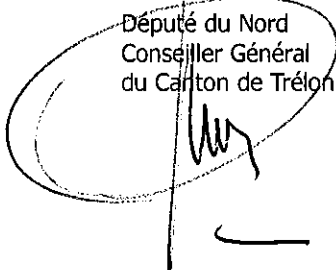
Monsieur le Ministre, comme vous le voyez, cette décision s'apparente, ni plus, ni moins, à une vulgaire combine comptable destinée à engendrer une économie de bouts de ficelles au détriment de notre territoire et de nos jeunes.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir intervenir pour siffler la fin de la récréation et permettre la création d'une filière complète de baccalauréat professionnel « service à la personne », allant de la seconde à la terminale, au sein de la MFR d'Avesnes-sur-Helpe.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments respectueux.

**Jean-Luc PERAT**

Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon



Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

[www.perat.fr](http://www.perat.fr) / [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP